

## Commission crustacés du 25/02/2023,

### Compte-rendu

#### Etaient présents

David Sam, Chez Wam  
Eric Leguelinel, Gastibelza  
Vincent Lecarpentier, Le Prolétaire  
Gérard Thomine, Le Téméraire  
Adrien Texier, L'Equinoxe  
Julien Mouton, Père Vonvon  
Félix Leblond, Pilou  
Nathalie Lecouillard, Stessary  
Grégory Guenon, Saint-Andrews  
Lucile Aumont, CRPMEM de Normandie  
Joss Serazin, NFM

Laurence Hegron-Macé, SMEL

#### Excusés :

Dauphin Durand, Chérie d'Amour  
Laurent Blondel, La Presqu'île II  
Patrice Cauchois, L'Epilogue  
Laurent Navet, Njork  
Adeline Denizot, Criée de Granville  
Dimitri Rogoff, CRPMEM de Normandie  
Marc Delahaye, CRPMEM de Normandie  
Raïssa Tesson, NFM,

#### Introduction

Un rapide point est fait sur le début de saison. Il y a déjà des observations d'araignées grainées et également pour quelques homards. Ce qui est une première à la saison.

L'hypothèse la plus plausible serait le lien avec la température de l'eau qui a du mal à descendre en hiver (plutôt 8°C depuis quelques années alors qu'elle était de 6°C avant).

#### Comité exécutif homard

Le CE homard est porté et présenté par NFM.

La question se pose de savoir comment valoriser le homard MSC.

Il est également indiqué que NFM fait un appel à candidature pour le changement de présidence.

#### Programmes de suivis de la ressource

##### RECCRU 2

Ce programme vient dans la continuité de RECCRU afin de pérenniser les suivis. Il y a cependant quelques évolutions : RECCRU 2 ne sera plus porté par Ifremer mais par le CDPMEM 29 afin de fluidifier les échanges, les collecteurs vont être concentrés sur trois sites uniquement dont Cherbourg et le projet devrait plus se développer sur le suivi de juvéniles de homards.

Concernant les collecteurs, ils devraient être posés uniquement sur le site de Cherbourg au mois d'avril.

## Suite de COGECO

Le programme COGECO a permis de mettre en place des suivis sur les bulots et les coquilles Saint-Jacques de Manche ouest entre 2021 et 2023.

Pour la suite de ce programme, l'objectif est de développer un programme plus complet et sur une durée plus longue afin d'assurer des suivis sur les espèces ciblées par les pêcheurs normands : coquillages et crustacés. L'objectif serait également de monter un programme similaire en Manche Est afin d'assurer un suivi global à l'échelle régionale.

L'intérêt de ces suivis est d'améliorer la connaissance, cela permet d'avoir une gestion de la ressource basée sur des critères objectifs. Il s'agit également d'éléments importants pour les démarches d'éco labélisation ou pour la défense des intérêts de la pêche dans le contexte actuel.

Des réflexions sont en cours pour la mise en place d'un tel projet notamment en ce qui concerne la recherche de financements.

## Cas de l'araignée

Le sujet de la forte population d'araignée pose de nombreuses questions. Elle constitue actuellement de gros enjeux.

Plusieurs besoins sont identifiés : valorisation et communication afin de développer des marchés, amélioration de la connaissance pour identifier la dynamique du stock actuel et identifier les espèces prédatées (en plus des moules), etc.

De nombreuses structures se trouvent concernées par le sujet. La commission identifie la nécessité de travailler dessus en recherchant de la cohérence entre les différents acteurs. Il est proposé d'organiser une réunion commune entre les différentes structures normandes afin de monter un projet cohérent et efficace.

La Région Normandie prévoit d'organiser une rencontre de ce type à la fin du mois de mars, cela pourra être l'occasion de lancer ce sujet.

Par ailleurs, la Bretagne propose de travailler sur le montage d'un projet commun à l'échelle du golfe Normand-breton et avec à la fois les pêcheurs et les conchyliculteurs.

## Visiocaptures

Un système de télédéclaration est en phase de développement depuis plusieurs années et se trouve maintenant opérationnel.

L'application Visiocaptures a pour but de remplacer à terme les obligations déclaratives papier (fiches de pêche et logbooks). Cette application a été développée de façon à être disponible sur ordinateur, portable et tablette. Elle est portée par France Agrimer et nécessite une inscription au portail du marin au préalable.

Des réunions d'information et de formation seront organisées au courant du printemps 2023. Les retours des pêcheurs qui ont pu tester cette application sont actuellement positifs.

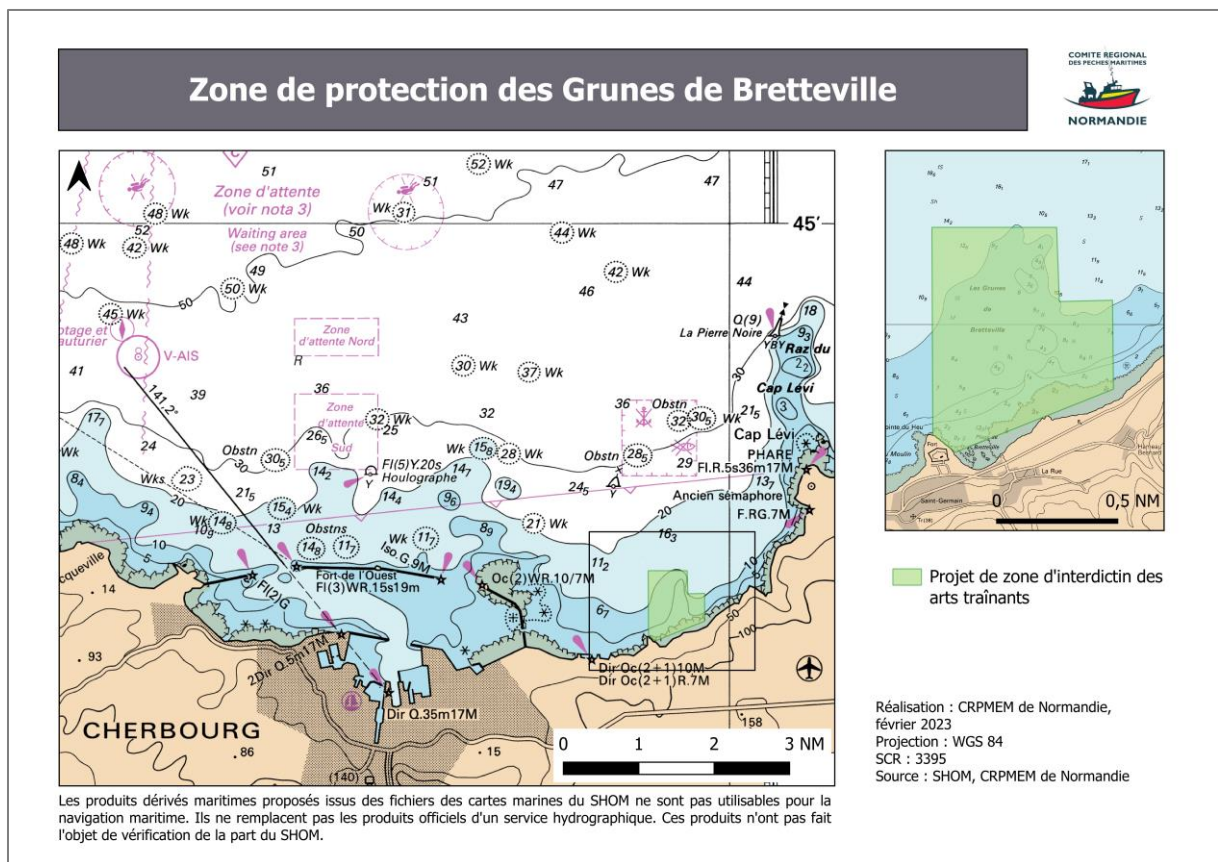
Cette application n'est actuellement pas obligatoire mais tout armateur qui se lance ne pourra pas revenir en arrière après.

Actuellement, les déclarations dans les eaux de Jersey ne sont pas faisables mais cela devrait être réglé pour juin 2023.

Les membres de la commission dénoncent la multiplication du nombre de portails, ce qui entraîne de gros problèmes de fonctionnement côté administratif.

## Cohabitation Nord-Cotentin

Depuis 2019, des réunions sont organisées régulièrement entre les caseyeurs et les coquillards du Nord-Cotentin afin de discuter de cohabitation. Différentes zones ont été identifiées et des accords ont été trouvés afin d'assurer une bonne cohabitation. Jusqu'à présent, il s'agissait d'accords amiables mais il y a un secteur qui pose toujours problème dans le nord de Bretteville, non seulement il y a un problème de cohabitation mais de plus il s'agit d'un champ de laminaires, donc riche en crustacés et présentant un intérêt écologique.



La commission propose de fermer cette zone aux arts traïnants afin de la préserver. Cela peut-être présenter comme une mesure de cohabitation.

La proposition sera faite lors du prochain GT coquille Saint-Jacques du Nord-Cotentin.

## Jersey

### Mise en place de Nature et ampleur

Jersey a délivré ses nouvelles licences le 31/01/2023. Il y a maintenant des accès associés à des fishing permits (droits de pêche qui autorisent de cibler certaines espèces) et soumis à des mesures techniques.

Concernant les casiers à crustacés, 8 navires qui ont la licence et l'accès à Jersey n'ont pas reçu leur Fishing Permit. Nous avons pu récupérer des éléments complémentaires pour 3 d'entre eux et nous recherchons des éléments pour les navires restants... Il est fait remarquer que jusqu'en 2018, ce sont les nombres d'opérations et non les nombres de casiers qui étaient indiqués sur les fiches de pêche.

Pour les caseyeurs, un système de double-marquage sera mis en place afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'augmentation de l'effort de pêche. Grâce à cela, Jersey s'assure qu'un armateur ne peut pas avoir de double tésure : une dans les eaux de Jersey, une dans les eaux françaises.

Jersey se donne un an pour mettre en place les modalités réglementaires dans ses eaux. Le Comité appuie pour qu'un groupe de travail à l'échelle locale se mette en place afin de pouvoir échanger directement sur les enjeux que nous rencontrons et les contraintes associées aux différentes mesures techniques.

### Conséquences sur la réglementation normande

La mise en place d'une réglementation propre aux eaux de Jersey est maintenant effective. Nous notons des différences entre les réglementations normande et jersiaise notamment en ce qui concerne les trappes d'échappement.

Le CRP va continuer de travailler sur ce sujet dans le but d'aboutir sur un système le plus cohérent possible en ce qui concerne la gestion de stocks partagés.

### Fermeture de l'araignée du 1<sup>er</sup> septembre au 15 octobre

Concernant la réglementation jersiaise, depuis 2004, dans le cadre du traité de la baie de Granville, une interdiction de pêche de l'araignée avait été mise en place du 1<sup>er</sup> septembre au 15 octobre.

Cette interdiction est effective dans la réglementation normande mais cela pose question dans les eaux de Jersey. En 2021, ils avaient publié un arrêté interdisant la pêche des araignées mais ce dernier manquait de clarté concernant les engins ciblés. Depuis, il n'a pas été renouvelé.

Côté Normand, cette mesure ne présente pas d'intérêt de protection du stock mais un intérêt de mise en marché. Actuellement la saisonnalité de l'araignée est très perturbée, ce qui fait diminuer la pertinence de cette mesure et elle est décriée par les conchyliculteurs.

La question de maintenir ou non cette interdiction se pose donc. La demande de lever cette interdiction est faite depuis plusieurs années par les pêcheurs du secteur nord-ouest Cotentin. Dans ce secteur, les effets de la mue se ressentent peu et c'est bien de l'araignée dure qui est pêchée.

Dans le sud, il y a le problème de saturation de marché et à cette saison, elle est de mauvaise qualité (encore molle), il n'y a donc pas d'intérêt à ouvrir la pêche dans ce secteur.

Afin de mieux identifier les besoins et de ne pas bloquer une activité sur espèce en surabondance, il est proposé d'identifier les besoins des carteretais et de rediscuter de ce sujet en proposant une limite nord pour la zone de fermeture.

### Changements de navires

La loi concernant les navires de remplacement a été voté le 7 février à Jersey. Cela devrait permettre de faire avancer certains dossiers.

Cependant, il reste de nombreuses interrogations sur le sujet pour lesquelles nous n'avons actuellement pas de moyen de discussion, et donc pas de réponse :

- Modalités de changement de navire : il est question de mettre en place un plafond global, dans ce cas, comment l'augmentation de la puissance et du tonnage peuvent-ils être effectifs ?
- Modalités de transfert des fishing permits et des nombres de casiers ou de jours de pêche
- Mise en place d'une gestion régionalisée ou nationalisée des fishing permits, le CRPMEM de Normandie appuie pour que ce soit régionalisé
- Mise en place de listes d'attente : selon quels critères ?

Le sujet est complexe et pose le problème de l'articulation avec nos droits de pêche. Dans ce cadre, il est indispensable que cela soit géré localement. Le CRPM défend actuellement deux grands principes : le maintien des équilibres entre régions et la gestion des licences.

Dans ce cadre, la question de la cessibilité des licences est abordée, une remise en cause du système pourrait permettre de s'aligner aux conditions liées aux accès à Jersey et faciliter l'installation des jeunes. Cela pose cependant de fortes interrogations sur le système de gestion des licences normandes. En effet, il y a actuellement beaucoup de demandes pour peu de licences, dès lors, le fait d'associer les licences aux navires aura des conséquences sur les nouvelles attributions de licences mais ne pourra pas satisfaire tout le monde. Les membres de la commission évoquent également le risque que les licences se trouvent rachetées par les gros armements.

La commission ne souhaite donc pas que ce système soit modifié mais propose qu'un travail soit réalisé afin de revoir et affiner les conditions d'attribution.

### Questions diverses

Il est noté qu'il y a de nombreuses mises en société, les membres de la commission demandent plus de transparence sur ce sujet en les indiquant lors de la commission d'attribution comme cela se faisait il y a quelques années.

### VMS

Afin d'homogénéiser les conditions de contrôle sur les navires et de les faciliter, il est proposé de rendre l'emport de la VMS obligatoire sur tous les caseyeurs. Cette proposition a été validée par la commission bulot du 17/02.

Cependant la flottille n'est pas la même, le besoin de contrôle est moins justifié et la VMS n'est pas adaptée aux petits caseyeurs à crustacés.

La commission s'oppose à cette proposition mais elle pourra être rediscutée quand le système i-VMS sera homologué en France.

### Fermeture de la pêche les week-ends et jours fériés pour les navires polyvalents

Afin d'éviter que des navires puissent pratiquer la pêche du bulot sur les jours de fermeture, il est proposé de fermer la pêche des crustacés les week-ends et jours fériés pour les navires détenteurs de la licence bulot Manche ouest.

Il est rappelé que les navires polyvalents ont déjà un nombre de casiers limité et que cela devient discriminatoire. De plus, certains navires de la côte pratiquent uniquement la pêche de la moussette le week-end à la saison, cela représenterait donc un manque à gagner.

La commission n'est pas favorable à cette proposition et la renvoie vers la commission bulot.

#### Les Co-présidents

Julien Mouton



Gérard Thomine

